

Mémoire de fin d'études d'orthophonie

Objectifs :

Le mémoire représente l'aboutissement de quatre années d'études.

L'étudiant, après avoir validé la totalité des enseignements théoriques et pratiques, présente son travail de recherche en vue de l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophoniste.

Il s'agit d'un travail personnel, réalisé seul ou à deux, qui vise à permettre à l'étudiant d'approfondir un domaine particulier d'intérêt, d'émettre des hypothèses qu'il pourra confronter à la réalité clinique, encadré et guidé par le directeur de mémoire. Ce travail sera également l'occasion pour lui de tisser des liens à travers des échanges, des rencontres avec les professionnels.

Les hypothèses émises par l'étudiant dans son mémoire doivent s'ancrer dans un contexte théorique qui s'élaborera à travers des recherches bibliographiques ciblées.

Elles se confronteront au « terrain » par le biais d'une expérimentation, qui pourra prendre différentes formes, mais qui s'appuiera sur une méthodologie adaptée qui sera exposée dans le travail.

Les résultats seront présentés et analysés, ils confirmeront ou infirmeront les hypothèses de départ et donneront de ce fait lieu à des réflexions, des mises en perspectives avec les données de la littérature, des conclusions.

Choix du sujet :

C'est au courant de la deuxième année d'études que l'étudiant commence à réfléchir à son sujet de mémoire, qui sera bien évidemment affiné tout au long du travail d'élaboration. Il est important que l'étudiant ait déjà en tête l'objectif du mémoire au cours de ses stages.

Le choix du sujet s'appuie sur des recherches bibliographiques ciblées, des discussions avec les professeurs et maîtres de stage, des étudiants de 4^{ème} année.

En fin de 3^{ème} année, l'étudiant présente en une dizaine de lignes dactylographiées le sujet envisagé, indique la problématique (domaine, objectifs, hypothèses) et les procédures expérimentales.

Cette proposition est examinée par la commission d'agrément des mémoires qui se réunit fin juin et rend son avis :

- avis favorable : le sujet est accepté par le jury.
- avis non favorable : le sujet est à modifier, à retravailler ou doit être changé. Il doit être représenté à la commission des mémoires du mois de septembre. Si le sujet obtient un nouvel avis défavorable, l'étudiant ne pourra présenter son mémoire au courant de l'année scolaire en cours et devra se réinscrire à l'école pour une année supplémentaire. Il présentera alors un nouveau sujet à la commission de juin.

Suivi du mémoire :

L'étudiant se doit d'être autonome dans son travail et de respecter les délais établis avec son directeur de mémoire.

Le directeur de mémoire encadre cependant sa démarche.

L'élaboration du mémoire est donc jalonnée de rencontres, dont le calendrier sera établi avec le directeur de mémoire.

Un « carnet de bord » pourra éventuellement être élaboré en collaboration avec le directeur de mémoire, rendant compte de l'organisation du travail.

Quelques étapes cependant doivent être respectées :

- 2^{ème} année : démarrage d'une réflexion quant au choix du sujet - recherches bibliographiques.
- Au cours de la 3^{ème} année : définition de la problématique du sujet en relation avec les cours théoriques et mise en place d'un partenariat avec la bibliothécaire de la faculté de médecine. Choix du directeur de mémoire.
- 4^{ème} année :
 - Mise au point de la méthodologie pendant le premier trimestre.
 - Mise en place d'un travail individualisé avec la bibliothécaire sur rendez-vous fixé par l'étudiant.
 - Mise en application de la recherche et début de la rédaction du mémoire au cours du deuxième trimestre. Constitution du jury soumis à l'approbation des directrices d'études.
 - Analyse des données et rédaction finale du mémoire.

En cas de problèmes, une médiation entre le directeur de mémoire et l'étudiant peut être assurée par les directrices des études.

Composition du jury :

Il est composé au minimum de trois personnes, dont l'une au moins est orthophoniste. Il comprend un président de jury, un directeur de mémoire et un rapporteur représentant le responsable du centre de formation.

Dans ce jury doit figurer un enseignant spécialiste du domaine de recherche concerné.

- Le président : c'est la personne garante de la bonne tenue de la soutenance ; il s'agit traditionnellement d'un professeur des universités, qui n'est pas obligatoirement médecin.
- Le directeur de mémoire : c'est la personne référente dans ce travail. De préférence, elle est orthophoniste. Son rôle est d'encadrer l'élaboration du mémoire tout au long de l'année en aidant notamment l'étudiant à centrer sa recherche, en lui donnant des conseils bibliographiques, méthodologiques.
- Le rapporteur : son rôle est de vérifier que le développement est conforme et cohérent par rapport au thème traité, et qu'il s'inscrit dans une réflexion en rapport avec la profession d'orthophoniste. Son avis est important puisqu'il permet ou non la soutenance.

D'autres membres peuvent participer au jury, à titre de « membre invité ».

Forme du mémoire :

Le mémoire n'est pas un travail de compilation : il demande de ce fait rigueur et concision. Il comprendra entre 50 et 80 pages au grand maximum, bibliographie et annexes comprises. Sa présentation répond à des usages précis.

Modèle de présentation : (proposé par l'UNADREO)

- Couverture
- Page blanche
- 2^{ème} de couverture
- Remerciements

- Sommaire paginé
- Introduction
- Assises théoriques
- Problématique
- Hypothèses
- Méthodologie
- Analyse des résultats
- Discussion
- Conclusion
- Table des matières
- Bibliographie
- Glossaire (facultatif)
- Annexes
- 4^{ème} de couverture (résumé, mots clés, nombre de pages total, nombre de références bibliographiques)

Couverture

- nom de l'université
- nom du centre de formation
- « mémoire présenté en vue de l'obtention du CCO »
- titre du mémoire
- année universitaire
- nom et prénom de l'étudiant
- nom et prénom du directeur de mémoire ès qualités.

Mise en page :

- police uniforme : Time 12
- interligne : 1.5
- citations en italiques et entre guillemets
- pas de recto-verso
- pagination

Autorisation de soutenance :

La soutenance est autorisée à partir du moment où l'ensemble du cursus études (examens -stages et rapports de stage) et la composition du jury de mémoire sont validés par les directrices d'études.

Le mémoire doit être obligatoirement remis au rapporteur au moins 5 semaines avant la soutenance, dans une version définitive quant au contenu.

Celui-ci peut demander à l'étudiant d'apporter des modifications dont la correction pourra éventuellement reculer la date de soutenance initialement fixée. Le délai des 5 semaines doit être dans ce cas à nouveau respecté.

Le rapporteur remplit un document qui autorise - ou non - la soutenance et qu'il renvoie à l'école avant la soutenance.

Le directeur de mémoire signe une autorisation de soutenance qu'il renvoie à l'école avant la soutenance.

Ces documents leur sont remis par l'école une fois que la date et l'heure de soutenance ont été convenues entre l'étudiant et les membres du jury.

Un exemplaire définitif du mémoire doit être remis aux membres du jury au plus tard 15 jours avant la soutenance.

Soutenance du mémoire :

Dans le cadre d'une année universitaire, les soutenances peuvent avoir lieu en juin (après la date du jury validant les études) jusqu'au 14 juillet ou de septembre à décembre.

Tout mémoire qui ne sera pas présenté dans ces délais sera automatiquement ajourné et reporté. Le candidat devra alors reprendre une inscription universitaire pour l'année en cours. Le candidat fixe, en accord avec les membres de son jury, le jour et l'heure de la soutenance de son mémoire et en informe l'école et le secrétariat pour la réservation de la salle.

La soutenance dure environ une heure et se déroule de la façon suivante :

Le président de jury ouvre la séance et donne la parole à l'étudiant.

- exposé succinct du candidat des objectifs de son travail, de la démarche adoptée, des difficultés rencontrées, des résultats obtenus, des perspectives ouvertes par ces travaux.
- intervention des membres du jury avec questions éventuelles.
- réponses du candidat.
- délibération du jury à huis clos et signature du procès verbal d'examen et de réception par les différents membres du jury (ce document est remis par l'école à l'étudiant qui le remet au jury avant la soutenance).
- proclamation du résultat et de la mention devant l'étudiant.

Le procès verbal d'examen et de réception est remis à l'étudiant à l'issue de la soutenance en échange duquel il retirera son diplôme provisoire au secrétariat. Ce diplôme provisoire est un document officiel que l'étudiant doit garder précieusement pour faire son inscription à la DDASS en attendant l'impression de son diplôme cartonné définitif remis par la faculté de médecine dans l'année et en échange du diplôme provisoire.

La soutenance du mémoire peut-être :

- ouverte, c'est-à-dire publique.
- semi-ouverte, c'est-à-dire sur invitation.
- fermée, c'est-à-dire l'étudiant et son jury.

Pour une soutenance ouverte ou semi-ouverte, l'étudiant procède par voie d'affichage à l'école d'orthophonie.

Critères d'évaluation et notation :

Le jury évalue le travail du candidat en retenant les critères suivants :

- Choix du sujet : pertinence, actualité.
- Références théoriques : richesse, pertinence de la bibliographie.
- Capacité d'analyse, de synthèse, de critiques des données théoriques.
- Démarche méthodologique : clarté des objectifs, articulation avec les références théoriques, rigueur du dispositif expérimental, ...
- Aspects formels : clarté, précision de la rédaction, style, présentation du travail, ...
- Présentation orale : exposé oral, pertinence des réponses, ...

Notation :

- **Mention très honorable** : sanctionne un travail de recherche autonome, qui fait preuve d'initiatives, de rigueur de raisonnement, qui ne suscite aucune critique de fond et dont la conduite et la forme correspondent aux exigences du jury.
- **Mention honorable**

- **Mention passable** : attribuée aux mémoires présentant certaines insuffisances, mais qui peuvent être rachetés par les bons résultats de l'étudiant au cours de ses études. Ces mémoires ne sont pas diffusés en bibliothèque.